



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BACCALAURÉAT 2023

Dossier de presse
Mars 2023

44 905 candidats

13 038
candidats pour
le baccalauréat
professionnel



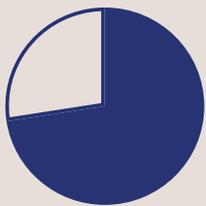
8 700
candidats pour
le baccalauréat
technologique



23 167
candidats pour le
baccalauréat général

Épreuves anticipées

32 594 candidats
inscrits aux épreuves anticipées



23 392 candidats
en voie générale

9 202 candidats
en voie technologique



Candidat
le plus âgé



Candidat
le plus jeune

- 5 049** candidats en situation de handicap bénéficiant d'un aménagement d'épreuve
- 440** candidats individuels (voie générale et technologique) ou candidats évalués en ponctuel (voie professionnelle)
- 209** centres d'examen

En bref, la session 2023

RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

40 % : Le contrôle continu

Le contrôle continu prend en compte l'évaluation des résultats durant le cycle de terminal pour les enseignements obligatoires et optionnels

- L'enseignement de spécialité suivi uniquement en première ;
- L'histoire-géographie, l'enseignement scientifique, les mathématiques, les langues vivantes A et B, l'EMC et l'EPS ;
- Les enseignements optionnels.

60 % : Les épreuves finales

- Les épreuves anticipées de français en fin de première



15 juin (écrit)

du 22 juin au 30 juin
(épreuve orale de français)

- Les épreuves écrites portant sur les deux enseignements de spécialité en terminale

Selon les spécialités, elles seront complétées par des épreuves orales ou d'évaluation des compétences expérimentales.

Mises en place en 2021, les épreuves de spécialités ont vu leur organisation fortement perturbée par la crise sanitaire en 2021 et 2022. Cette année, pour la première fois, elles se déroulent au mois de mars comme prévu par la réforme du lycée. La tenue de ces épreuves en mars permet notamment, pour la première fois, la prise en compte des notes obtenues par les candidats dans la procédure d'accès aux formations de l'enseignement supérieur via Parcoursup. Ces épreuves représentent 32% de la note finale du baccalauréat (hors options).



20, 21 et 22 mars

- L'épreuve de philosophie



14 juin

- L'épreuve du Grand oral

L'épreuve du Grand oral est une réponse argumentée à deux questions adossées sur les deux enseignements de spécialité. Dans la voie générale, les questions portent sur les enseignements de spécialité suivis en terminale. Dans la voie technologique, elles s'adossent à l'enseignement de spécialité dans lequel une étude approfondie ou un projet, a été mené.

Le jour de l'épreuve, la démarche consiste à remettre au jury, sur une feuille signée par ses professeurs de spécialité, l'énoncé des deux questions. Le jury en choisit une. Le candidat dispose de 20 minutes pour préparer sa présentation.



du 19 au 23 juin

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Le baccalauréat professionnel est un diplôme national. Pour l'ensemble des spécialités de bacs professionnels, il existe deux types de modalités d'évaluation comptant pour l'obtention du diplôme : des épreuves terminales et des contrôles en cours de formation appelés CCF, organisés dans l'établissement dans le cadre habituel des séances d'enseignement.

- Les épreuves obligatoires

Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique, prévention, santé et environnement, économie-droit, économie-gestion, arts appliqués et culture artistique, les domaines professionnels et l'oral du chef d'œuvre.



du 13 au 23 juin

- Le contrôle en cours de formation

Il concerne les enseignements professionnels, l'évaluation des périodes de formation en milieu professionnel et du chef d'œuvre.

Le chef-d'œuvre

Le chef-d'œuvre est l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire, individuel ou collectif, qui s'appuie sur les compétences transversales et professionnelles travaillées par l'élève ou l'apprenti, dans sa spécialité. L'évaluation du chef-d'œuvre repose sur une présentation orale terminale en fin de cursus.

Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

Les périodes de formation en milieu professionnel font partie intégrante de la formation. Elles sont des occasions privilégiées de préciser le projet professionnel des élèves et elles sont un facteur déterminant de leur insertion professionnelle.

Pour le baccalauréat professionnel, ces périodes sont obligatoires et évaluées.

La durée globale des périodes de formation en milieu professionnel est de 18 à 22 semaines, réparties sur les trois années de formation.

LES AIDES ET LES AMÉNAGEMENTS POUR LES CANDIDATS À BESOINS PARTICULIERS

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements portant notamment sur :

- Le temps et l'espace
- Des aménagements techniques
- Les aides humaines
- Des adaptations et dispenses
- L'étalement sur plusieurs sessions consécutives du passage des épreuves ;
- La conservation, durant 5 ans, des notes obtenues à des épreuves terminales.

LA FRAUDE À L'EXAMEN

Tricher lors d'un examen est une fraude. Une fraude est constatée dans les situations suivantes :

- Se faire remplacer par une autre personne lors d'une épreuve
- Utiliser un appareil permettant d'échanger ou de consulter des informations (smartphone, montre connectée par exemple)
- Utiliser un appareil permettant l'écoute de fichiers audio
- Communiquer avec d'autres candidats pendant l'épreuve
- Utiliser une calculatrice sans que cette utilisation soit indiquée dans le sujet
- Utiliser du papier ou des documents autres que ceux fournis par l'administration
- Commettre un plagiat

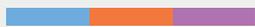
Les calendriers

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Épreuves anticipées (1 ^{re})	Français écrit	Jeudi 15 juin (8h à 12h)
	Français oral	Du 22 juin au 30 juin
	Résultats	Lundi 10 juillet 2023 à 14h
Épreuves terminales	Épreuves de spécialités	20, 21 et 22 mars
	Philosophie	Mercredi 14 juin (8h à 12h)
	Grand oral	Du lundi 19 juin au vendredi 23 juin
	Résultats	Mardi 4 juillet 10h
	Oraux de rattrapage	Jeudi 6 juillet
	Session de remplacement (épreuves écrites)	Jeudi 7 septembre de 8h à 12h (philosophie) Vendredi 8 septembre de 8h à 12h (français), 11, 12 et 13 septembre de 14h à 17h30 ou 18h (enseignement de spécialité)

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Mathématiques et physique-chimie : épreuves pratiques et écrites sur support informatique	Lundi 22 et mardi 23 mai
Épreuves pratiques professionnelles	Vendredi 2 juin au vendredi 9 juin
Histoire-géographie-EMC, français	Mardi 13 juin
Prévention, santé et environnement, économie-droit ou économie-gestion	Mercredi 14 juin
Arts appliqués et cultures artistiques	Jeudi 15 juin
Langue obligatoire A	Jeudi 22 juin
Langue obligatoire B	Vendredi 23 juin
Résultats 1er groupe	Mardi 4 juillet, à 10h
Oral de contrôle	Mercredi 5 juillet
Résultats 2 nd groupe	Vendredi 7 juillet, à 10h
Session de remplacement	Du mardi 5 au mercredi 20 septembre selon les disciplines



Contact presse

Olivia Gosset

Service communication
Rectorat de l'académie de Lille
144 rue de Bavay, Lille

03 20 15 60 92

ce.communication@ac-lille.fr